

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE



**basket
Landes**

**PROGRAMME DE PARTICIPATION A
DES ACTIONS D'EDUCATION,
D'INTEGRATION OU DE COHESION
SOCIALE :**

**BILAN 2022-2023 ET PROGRAMME
2023-2024**

Juillet 2023

Structuré dans une organisation Association / SASP depuis 2016, le club de Basket Landes a fait le choix de confier à la SASP la mise en œuvre d'un programme de participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale au sens du Code du Sport et notamment de ses articles L. 113-2 et R. 113-2.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE



A ce titre, il appartient annuellement à la SASP d'établir un programme annuel d'actions et d'en rendre compte aux collectivités qui accompagneraient ce projet dans le cadre d'une subvention dite d'intérêt général.

A ce titre par exemple, il est utile de rappeler qu'au titre de l'exercice 2022-2023, ces subventions structurelles se répartissent comme suit :

COLLECTIVITE	MONTANT
Mairie de Mont de Marsan	0 €
Agglomération de Mont de Marsan	25000€
Conseil départemental des Landes	310 500€
Région Nouvelle Aquitaine	120 000 €

Au total donc, les subventions des collectivités s'élèvent cette année à 455 500€ (soit 15,7% du budget total du club)

L'objet du présent document est donc d'établir le bilan des actions menées au titre de la saison 2022-2023 et de définir le programme d'actions prioritaires pour la saison 2023-2024.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE



RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PROGRAMME 2022-2023

1. MAINTENIR LA CONNEXION DES OBJECTIFS DU CENTRE DE FORMATION ET CEUX DE L'EQUIPE PROFESSIONNELLE

Agréé par le ministère des Sports depuis 2011, le centre de formation de Basket Landes figure toujours parmi les 4 meilleurs centres de formation de Ligue Féminine de Basket. L'objectif de la saison 2022-2023 consistait à inscrire le renouvellement de cycle initié en 2021-2022 (renouvellement de l'effectif de 78%) dans des objectifs sportifs ambitieux.

Les objectifs de fonctionnement du centre de formation étaient donc les suivants :

- Figurer parmi les 4 meilleures équipes espoirs et U18 élite
- Obtenir le renouvellement de l'agrément du centre de formation pour 4 ans

A l'issue de cette saison 2022-2023, le club est de nouveau labellisé **club élite formation 3*** (plus haut label fédéral) par la Fédération Française de Basket (seulement 5 clubs de LFB concernés). Ce Label est proposé à tous les clubs affiliés à la FFBB, volontaires pour s'inscrire dans une démarche qualité liée à la formation des jeunes et des dirigeants.

De plus, le centre de formation a fait l'objet de son renouvellement d'agrément qui a été obtenu le 29 juin 2023 par arrêté de la rectrice de la Région Académique de Nouvelle Aquitaine.

Sur le plan sportif, les objectifs sont plus que réalisés :

- L'équipe U20 Espoirs est médaillée de bronze du Final 4 Espoirs à Villeneuve d'Asq
- L'équipe U18 Elite est vice-championne de France lors du Final 4 de sa catégorie à Limoges





Au cours de cette saison, le centre de formation accueillait 26 pensionnaires réparties entre deux équipes U18 élite et U20 espoirs.

JOUEUR	AGE	STATUT	Situation scolaire, universitaire, professionnelle en septembre 2022	Bilan scolaire, universitaire, professionnel en fin de saison	Situation scolaire, universitaire, professionnelle en septembre 2023	Niveau sportif de la saison	STATUT 2023/2024	
							Club	Nature contrat
1 BOUCAUD SARAH	19 ANS	ESPOIR	Licence Psycho distanciel / CAMPUS CONNECTE MONT DE MARSAN	L1 validée	L2 psycho distanciel + campus connecté mont de marsan	Médaillée de bronze championnat de France espoirs	BASKET LANDES	ESPOIR
2 BROUSTE MAE	17 ANS	U18 ELITE CONV DE FORMATION	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU MONT DE MARSAN	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	U18 CONVENTION DE FORMATION
3 CAILLE NOAH	17 ANS	U18 ELITE CONV DE FORMATION	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU MONT DE MARSAN	VICE CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	U18 CONVENTION DE FORMATION ET PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO
4 CHEMIN CAMILLE	16 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France ELITE	BASKET LANDES	U18 CONVENTION DE FORMATION
5 CLARAC MANON	20 ANS	ESPOIRS CONVENTION DE FORMATION	L2 STAPS BDX	VALIDATION L2	L3 STAPS BORDEAUX	MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	FIN DE CURSUS BASKET LANDES	AMATEUR NF2 AMBITION GIRONDINE
6 DARRIEUTORT VANESSA	17 ANS	U18 ELITE	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	U18
7 DECHANOZ EMMA	16 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	SECONDE	PASSAGE EN 1ERE	1ERE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE EQUIPE DE France U18	BASKET LANDES	U18 CONVENTION DE FORMATION + PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO
8 DIALLO ABY	17 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE EQUIPE DE France U18 3*3	BASKET LANDES	U18 CONVENTION DE FORMATION + PARTENAIRE



9 HELENO THEA	18 ANS	U18 ELITE + ESPOIRS + PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO CONVENTION DE FORMATION	L1 BIO DISTANCIEL + CAMPUS CONNECTE	REORIENTATION	L1 STAPS DISTANCIEL GRENOBLE + CAMPUS CONNECTE	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE + MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	BASKET LANDES	CONVENTION DE FORMATION ESPOIRS + PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO
10 JAURGUIBERRY SARAH	20 ANS	U20 ESPOIRS	BTS 2 ^E ANNEE SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	VALIDATION BTS	BPJEPS	MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	FIN DE CURSUS BASKET LANDES	AMATEUR NF2 CLERMONT FERRAND
11 KAHIA INES	20 ANS	U20 ESPOIRS	L2 PHYSIQUE CHIMIE BDX	VALIDATION L2	L3 CHMIE	MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	FIN DE CURSUS BASKET LANDES	AMATEUR NF3 ELAN CHALOSSAIS
12 LALANNE JUSTINE	19 ANS	U20 ESPOIRS CONVENTION DE FORMATION	IUT TECH DE CO BORDEAUX N1	VALIDATION ANNEE 1 IUT TECH DE CO	IUT TECH DE CO ANNEE 2	MEDAILLE DE BRONZEE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	BASKET LANDES	CONVENTION DE FORMATION ESPOIRS
13 DOSSO LEANA	16 ANS	U18	SECONDE	PASSAGE EN 1ERE	1ERE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	U18 ELITE
14 LATIL CLARA	19 ANS	U20 ESPOIRS + PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO SOUS CONVENTION DE FORMATION	TERMINALE	BAC	STAPS DISTANCIEL GRENOBLE + CAMPUS CONNECTE	MEDAILLE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	BASKET LANDES	CONVENTION DE FORMATION ESPOIRS ET PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO
15 LEGUEN JULIE	18 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	TERMINALE	BAC	FACULTE DE MEDECINE	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	ARRET POUR MOTIF SCOLAIRE	AMATEUR R3 ST ANDRE DE CUBZACQ



16 MARRAST PAULINE	20 ANS	U20 ET PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO SOUS CONVENTION DE FORMATION	L2 STAPS	VALIDATION L2	L3 STAPS EN COURS DE DELOCALISATION	MEDAILLE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS		LE POINCONNET BASKET NF1
17 MONBEIG TALIA	17 ANS	PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT U18 ELITE	1ERE	PASASGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	ARRET CURSUS CENTRE DE FORMATION	U18 REGION BASKET LANDES
18 MOREIRA TIFFANY	18 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	TERMINALE	BAC	L1 DROIT DISTANCIEL + CAMPUS CONNECTE	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	CONVENTION DE FORMATION ESPOIRS
19 POUSSADE LILOU	20 ANS	U20 ESPOIRS SOUS CONVENTION DE FORMATION	IUT TECH DE CO BAYONNE 1ERE ANNEE	VALIDATION 1ERE ANNEE	IUTTECH DE CO BAYONNE ANNEE 2	MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	FIN DE CURSUS BASKET LANDES	AMATEUR NF2 AVENIR BASKET CHALOSSE
20 POUSSAGE NINON	16 ANS	PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT U18 ELITE	SECONDE	PASSAGE EN 1ERE	1ERE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	U18 ELITE
21 RATIER AMAYANE	17 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	BASKET LANDES	U18 ELITE SOUS CONVENTION DE FORMATION
22 ROUMY SARA	19 ANS	U20 CONVENTION DE FORMATION AVEC CONTRAT DE TRAVAIL RATTACHEE A L'EQUIPE PROFESSIONNELLE	TITRE PRO NEGOCIATEUR TECHNICO COMMERCIAL	VALIDATION TITRE	FIN DE CURSUS	VAINQUEUR DE LA COUPE DE France SENIOR	KELTERN (ALLEMAGNE)	CONTRAT PROFESSIONNEL
23 SOVRAN MARIE	19 ANS	U20 ESPOIRS CONVENTION DE FORMATION	1ERE ANNEE BTS ST2S	VALIDATION 1ERE ANNEE	2E ANNEE BTS ST2S LYCEE DESPIAU	MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	BASKET LANDES	CONVENTION DE FORMATION ESPOIRS



24 URIARTE ZOE	17 ANS	U18 ELITE CONVENTION DE FORMATION	1ERE	PASSAGE EN TERMINALE	TERMINALE LYCEE DESPIAU	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE EQUIPE DE France U18 3*3	ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE	CONVENTION DE FORMATION
25 VARENNES EMMA	18 ANS	U18 ELITE	TERMINALE	BAC	ECOLE DE KINE QUEBEC	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE	ARRET POUR MOTIF SCOLAIRE	UNIVERSITE CHICOUTIMI (QUEBEC)
26 WADE GISSE CLARA	18 ANS	U18 ELITE ET ESPOIRS SOUS CONVENTION DE FORMATION	TERMINALE	BAC	L1 CHIMIE DISTANCIEL + CAMPUS CONNECTE	VICE-CHAMPIONNE DE France U18 ELITE + MEDAILLEE DE BRONZE CHAMPIONNAT DE France ESPOIRS	BASKET LANDES	ESPOIRS CONVENTION DE FORMATION ET PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT PRO

Ces joueuses sont toutes intégrées dans un double cursus sportif et scolaire. Soumises à 2 entraînements quotidiens, les résultats scolaire se soldent par 100% de réussite dans les différents cursus retenus.

En 2022-2023, en plus des partenariats habituels avec le lycée Despiou et les universités bordelaises, il est précisé que le club a signé une convention avec le campus connecté de Mont de Marsan, afin de permettre une formation universitaire de proximité compatible avec l'exigence des doubles cursus universitaires et sportifs en post bac.





Sur le plan financier, le financement public majoritairement ciblé sur le fonctionnement du centre de formation (96%) permet de limiter le coût de formation à 500€ à la charge des familles. Le club maintient un engagement financier sur le fonctionnement du centre de formation et une dynamique d'investissement stable (15% du budget du club) afin qu'il profite de la même progression globale du budget du club. Il ouvre progressivement le financement à des partenaires privés locaux engagés sur le thème de la formation. Pour la saison 2022-2023, le budget du centre de formation s'établit comme suit :

CHARGES (€)	RÉALISÉ	PRODUITS (€)	RÉALISÉ
60 - Achat	28 816	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de service	4 872	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures	11 754		
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 613	Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 614		
Autres fournitures	4 963	Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs	39 713	74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations -Entretien et réparation	13 912		
Assurance	3 814	Région(s):	120 000
Documentation		Département(s):	300 500
Divers	21 987	Commune(s):	
62 - Autres services extérieurs -	99 504	intercommunalité :	7500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 287		
Publicité, publication	5 988	Fonds européens :	
Déplacements	68 293		
missions		Autres financements publics : FFBB	5000
Frais postaux et de télécommunications	987		
Services bancaires, autres -	622	Partenariats privés :	10 994
Divers	17 327		
63 - Impôts et taxes	5 809		
Impôts et taxes sur rémunération	3 142	Autres recettes (précisez)	
Autres impôts et taxes	2 667		
64- Charges de personnel	256 869	75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels,	189 654	Dont cotisations	1 400
Charges sociales	55 861		
Autres charges de personnel	11 354		
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières	1 457	77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles	1 912	78 - Reprises amortissements/provisions	
	11 314		
68- Dotation aux amortissements		79 - transfert de charges	
TOTAL CHARGES	445 394	TOTAL DES PRODUITS	445 394
86- Emplois des contributions volontaires en nature / bénévolat	11 398	87 - Contributions volontaires en nature / bénévolat	11398
TOTAL DES CHARGES	456 792	TOTAL DES PRODUITS	456 792

2. UN ENGAGEMENT CITOYEN RENOUVELE POUR LA STRUCTURE PROFESSIONNELLE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE



Au-delà de l'axe majeur consacré au centre de formation, le club de Basket Landes SASP poursuit un engagement citoyen fort à travers l'intervention de son équipe professionnelle. Cette action est d'ailleurs coordonnée au niveau national dans un programme LFB labellisé Mairaines de Cœur.

A dotations publiques constantes au cours des dernières saisons, l'effort de développement est porté sur le centre de formation. Si le programme d'action citoyennes sollicite un budget de fonctionnement constant de l'ordre de 70000 euros, il n'est plus financé qu'autour de 25000 euros par les subventions publiques et fait l'objet d'un autofinancement par le club notamment en s'appuyant sur des co-financements privés.

2.1 Accès du plus grand nombre au spectacle sportif : médiatisation du sport féminin

Comme les années précédentes, 100% des matchs de l'équipe de Basket Landes sont diffusés.

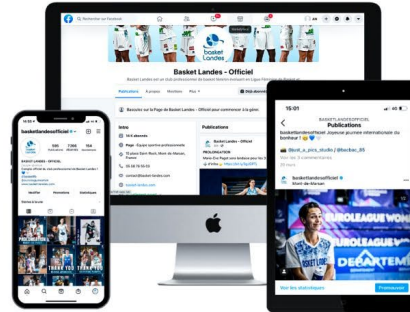
Pour la première fois cette année, la participation à l'Euroleague a été diffusée par une plateforme payante SKWEEK qui en contrepartie d'une engagement mensuel modeste (4€/ mois) permet l'accès à tous les matchs d'Euroleague masculine et féminine. Cette plateforme assure la prise en charge des frais de production (75000€) mais maintient l'emploi local en s'engageant à travailler avec les équipes de production locales.

Les rencontres de LFB restent diffusées gratuitement soit sur Youtube soit sur Sport en France mais les coûts restent à la charge intégrale du club (65000€ de coûts de production pour le club).

Lorsqu'elle est autoproduite par le club, cette médiatisation locale donne la priorité à des partenariats locaux avec une production d'image réalisée par l'entreprise EUROFILM de Dax et des commentaires en partenariat convention avec la radio associative RADIO MDM avec qui le club a signé cette année une convention de partenariat prévoyant un soutien de 2000€ pour cette radio locale.

Les médias de Basket Landes

Basket Landes, communauté de plus de **63 000 fans**, utilise de nombreux médias, supports et outils de communication, vous offrant une visibilité ciblée vers nos plus grands supporters.



Activation digitale

Associez vous à nos médias et réseaux sociaux et bénéficiez de notre popularité :

Sponsorisez le mag d'avant-match, les scores des matchs, les movies, les photos du match et bien plus encore....

-  **27,1k abonnés**
-  **25,2k abonnés**
-  **5,1k followers**
-  **3k contacts**
-  **2,6k abonnés**
-  **25k visites/mois**
-  **2450 supporters par match**
(16 guichets fermés en 20 rencontres à domicile)

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE



LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA SAISON DERNIÈRE



9 millions de vues sur les réels Instagram
Un record à 1,7 million de vue sur un réel



Une communauté en constante évolution
+29% de followers sur la saison 2022 / 2023



2.2 Promotion de la pratique sportive chez les jeunes du territoire :

Après deux saisons d'actions contraintes et / ou limitées par la gestion de la crise sanitaire, le programme habituel d'intervention auprès des clubs sportifs ou écoles du département a pu être réactivé

- **20 SEPTEMBRE 2022** - École élémentaire du Bourg Neuf Mont de Marsan

JOUEUSES PRÉSENTES : C.Djaldi-Tabdi, Lidija Turcinovic, Clara Latil, S.Roumy

Durant 2 heures, les joueuses présentes ont échangé avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école du Bourg Neuf (Mont de Marsan) sur la vie des sportifs professionnels. Les élèves avaient préparé diverses questions.





- **21 SEPTEMBRE 2022** - Journée nationale du sport scolaire (Soustons)

JOUEUSES PRÉSENTES : E.Akhator, R.Magarity, C.Djaldi-Tabdi, S.Roumy et Y.Musienko

Durant la matinée, les joueuses présentes ont participé à diverses activités sportives à l'occasion de la journée nationale du sport scolaire organisée par le Département des Landes et l'UNSS Landes à Soustons



- **22 SEPTEMBRE 2022** - Journée nationale du sport scolaire (Saint Pierre du Mont)

JOUEUSES PRÉSENTES : E.Akhator, R.Magarity, C.Djaldi-Tabdi, S.Roumy, L.Turcinovic, Y.Musienko, C.Latit, T.Helena, P.Marrast

Les joueuses présentes ont participé jeudi à la Journée nationale du sport scolaire organisée par la ville de Saint Pierre du Mont en partenariat avec l'Usep Des Landes et le CDOS Landes. Elles ont à cette occasion animé des ateliers basket et remis des diplômes aux jeunes écoliers





- 27 OCTOBRE 2022 - Ville Saint Pierre du Mont

JOUEUSES PRÉSENTES : C.Latil, T.Helene, P.Marrast

Les joueuses étaient à Saint Pierre du Mont dans le cadre du programme d'animations sportives en période de vacances scolaires au profit des 8-12ans



- 31 OCTOBRE 2022 - Bas Armagnac Basket Club

JOUEUSES PRÉSENTES : Toute l'équipe + staff

Le club du Bas Armagnac Basket est venu un après-midi à l'Espace François Mitterrand afin de visiter les infrastructures du club, assister à l'entraînement et échanger avec les joueuses (+photos et dédicaces).





- **15 NOVEMBRE 2022** - École élémentaire du Bourg Neuf

JOUEUSES PRÉSENTES : Toute l'équipe + staff

Quelques semaines après l'intervention de 4 joueuses à l'École Primaire du Bourg Neuf (Mont de Marsan), 2 classes de CM1 et CM2 étaient présentes à l'Espace François Mitterrand pour la rencontre face à Schio. Suite à la rencontre, les élèves ont pu échanger avec l'ensemble des joueuses.



- **29 NOVEMBRE 2022** - Lycée professionnel Jean Garnier de Morcenx

JOUEUSES PRÉSENTES : ME.Paget, S.Roumy

Marie-Eve et Sara sont intervenues auprès d'une classe de 1ère BAC PRO du lycée professionnel Jean Garnier de Morcenx. Un moment où les élèves ont pu échanger avec nos joueuses sur leurs parcours de basketteuses, mais aussi sur l'après-carrière.





- **31 OCTOBRE 2022 - Tursan Basket Chalosse**

JOUEUSES PRÉSENTES : Toute l'équipe + staff

Le club du Tursan Basket Chalosse est venu une matinée à l'Espace François Mitterrand afin de visiter les infrastructures du club, assister à l'entraînement et échanger avec les joueuses (+photos et dédicaces).



- **02 MARS 2023 - Collège Rene Soubaigne, Mugron**

JOUEUSES PRÉSENTES : M.Fauthoux, R.Magarity

Marine et Regan étaient à Saint-Aubin afin de participer à un entraînement de la section sportive du collège Rene Soubaigne de Mugron ! Après l'entraînement, les jeunes ont pu échanger avec les joueuses, prendre des photos et des dédicaces.



- **13 MARS 2023** - Classe « Défense » collège Jean Rostand, Mont de Marsan

JOUEUSES PRÉSENTES : K.Chery, S.Roumy

Kendra et Sara intervenaient auprès de la classe "Défense" du collège Jean Rostand, classe parrainée par la Base Aérienne 118 Mont de Marsan. Pendant une heure, les joueuses ont animé des ateliers basket auxquels ont participé les élèves et des militaires volontaires.



- **12 AVRIL 2023** - Élan Tursan Basket

JOUEUSES PRÉSENTES : S.Roumy, C.Djaldi-Tabdi

Sara et Clarince étaient à Saint-Loubouer afin de participer à un entrainement du club de l'Élan Tursan Basket ! Après l'entrainement, les jeunes ont pu échanger avec les joueuses, prendre des photos et des dédicaces.



Au titre de cet objectif ce sont enfin comme chaque année 5000 jeunes de 90 clubs sportifs, associations et établissements scolaires (départements 64,47,33,16) qui ont été accueillis à conditions préférentielles (invitations, tarifs réduits, participation aux animations de match, photos avec les joueuses, séances de dédicace, remise d'un souvenir) qui ont été accueillis sur les rencontres officielles de l'équipe.

Au total 21 rencontres se sont déroulées à l'Espace François Mitterrand dont 17 à guichets fermés.

Le public « associations et club » représente donc une moyenne de 7% de la capacité de la salle.



2.2 Actions citoyennes et promotion de la citoyenneté :

- **Prévention et lutte contre les cancers.**

Comme chaque année, le club s'est associé avec la CPAM des Landes dans le cadre de deux opérations annuelles : Octobre Rose pour la prévention des cancers féminins et Mars Bleu pour la prévention des cancers colorectaux : stands de sensibilisation à l'occasion des rencontres de l'équipe professionnelle, matchs en rose et en bleu, distribution de kits de dépistage... deux opérations majeures et des temps forts des cycles d'engagement citoyen de Basket Landes depuis 2011.

En complément de cette action, le club est parrain de l'association « Entre Parenthèses » agissant pour la prise en charge des enfants atteints du cancer et malades pris en charge en pédiatrie à l'hôpital de Mont de Marsan et permet à ces enfants de participer à des activités sportives au club avec les joueuses professionnelles et à ces dernières d'intervenir dans les locaux de l'association.

Enfin, cette année l'équipe professionnelle a soutenu l'association Hope Team East et le défi Cap Optimist mené par Stéphanie Barneix, en participant à une soirée caritative à Biarritz en octobre 2022.



Le club s'est également associé à l'événement des « Foulées Roses du Moun » à Mont de Marsan, le 23 octobre avec la participation d'équipes mixant des joueuses professionnelles et des bénévoles du club





- **Promotion du don du sang**

Comme tous les ans depuis 2017, le club s'associe à l'Etablissement Français du Sang de l'hôpital de Mont de Marsan et l'association des bénévoles du don du sang pour promouvoir le geste du don parmi ses supporters.

Ainsi en février 2023, l'Association don du sang a animé un stand de sensibilisation à l'Espace François Mitterrand. Le club a par ailleurs invité à cette occasion les bénévoles de l'association des bénévoles du don du sang.

Le club a par ailleurs participé à plusieurs journées de don pour valoriser les actions dans ce domaine



- **Changer le regard sur le handicap et le vieillissement par le Sport :**

➤ **10 OCTOBRE 2022 - ESAT du Conte de Mont de Marsan**

JOUEUSES PRÉSENTES : C.Dumerc, K.Mann

Les joueuses ont participé à la traditionnelle cérémonie de remise des attestations RAE aux ouvriers de l'ESAT du Conte de Mont de Marsan.

Cette action s'inscrit dans un partenariat d'achats responsables mené par le club avec une convention liant le club et l'ADAPEI sur :

- Le lavage des verres ecocup (2500 / semaine)
- La production des repas du centre de formation pris au Marcadé ou livrés au centre de formation de Basket Landes (1000 repas / an)



➤ **Partenariat avec l'association « Ma Maison Bleue » :**



Le 5 novembre 2022, l'association Ma Maison Bleue est venue une matinée à l'Espace François Mitterrand afin de visiter les infrastructures du club, assister à l'entraînement. Une quinzaine d'enfants et leurs parents ont ainsi pu échanger avec les joueuses (+photos et dédicaces) et participer à une activité basket animée par les joueuses.



En février 2023 match retour de la rencontre qui a permis aux joueuses et leur staff de découvrir les locaux de la « Ma Maison Bleue » et au club de participer à la campagne de promotion de l'association sur les réseaux sociaux.



➤ 11 AVRIL 2023 - SESSAD de l'EPSII et Espace Jeunes du Pays Grenadois

JOUEUSES PRÉSENTES : Toute l'équipe + staff

Le SESSAD de l'EPSII et l'Espace Jeunes du Pays Grenadois sont venus une matinée à l'Espace François Mitterrand afin de visiter les infrastructures du club, assister à l'entraînement et échanger avec les joueuses (+photos et dédicaces).



➤ 11 OCTOBRE 2022 - EHPAD de Saint-Pierre-du-Mont

JOUEUSES PRÉSENTES : M.Fauthoux, K.Chery, ME.Paget

Les joueuses ont participé à une séance basket avec les résidents de l'EHPAD de Saint Pierre-du-Mont.





- Viser la sociabilisation par le sport et s'inspirer des joueuses professionnelles.

Deux actions sont ici représentatives de cette ambition de partager l'inspiration suscitée par l'équipe hors les murs et sur un terrain éducatif

➤ 24 MARS 2023 - Dictée du tour de France (Mont de Marsan Agglomération)

JOUEUSES PRÉSENTES : C.Dumerc, S.Roumy, L.Turcinovic, C.Djaldi-Tabdi, K.Chery, M.Fauthoux

Les joueuses ont participé à la dictée du Tour de France dans les écoles de l'agglomération de Mont de Marsan. Un moment apprécié par les joueuses et les élèves qui ont pu échanger une fois la dictée terminée.



➤ 04 AVRIL 2023 - Centre pénitentiaire de Mont de Marsan

JOUEUSES PRÉSENTES : Toute l'équipe + staff

Pour la première fois depuis la fin de la crise sanitaire, les Landaises ont de nouveau animé un entrainement au centre pénitentiaire de Pémégan (Mont de Marsan) en partenariat avec le comité des Landes de basket. Suite à l'entrainement, les détenus ont pu échanger avec les joueuses et le staff.



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE

AUTRES :

- **CLASSE MÉDIA COLLÈGE DE GRENADE SUR L'ADOUR** : 6 élèves de la classe média du collège Val D'Adour de Grenade étaient présents à la Ligue Féminine de Basket afin de découvrir l'environnement médiatique d'un club professionnel : presse, diffusion tv, ... Les élèves ont également pu recueillir des interviews des joueuses et des journalistes présents.
- **PRÉSENCE À MITTERRAND** : Diverses associations (UNICEF, Ma Maison Bleue, Entre Parenthèses, ...) étaient présentes à Mitterrand cette saison pour faire connaître leurs associations et/ou récolter des fonds.
- **STADIUM GO** : Signature d'un partenariat avec la plateforme de covoiturage Stadium Go afin de proposer une solution de covoiturage aux fans de Basket Landes.

PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2024

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 040-244000808-20231214-2023_12_0237-DE



1. ACCENTUER LE PROJET DE PERFORMANCE DU CENTRE DE FORMATION DANS LE CONTEXTE PARIS 2024

En premier lieu, l'action d'intégration des jeunes du centre de formation dans l'équipe professionnelle se poursuivra en 2023-2024 dans la continuité du processus engagé depuis 3 ans pour accentuer les débouchés de haut niveau 5*5 et 3*3.

L'effectif sera de 23 dont 5 incluses dans un processus d'aspirantes auprès de l'équipe professionnelle*

Camille LATIL (originaire de la région en provenance de l'ASVEL Lyon Basket Féminin) – internationale 5*5 jeunes
Thea HELENO / internationale 3*3 jeunes
Mariama NDIAYE (sortie d'INSEP/ internationale U18)
Aby DIALLO (U18 Elite – Gers)
Emma DECHANOZ (U18 Elite – Pays de la Loire)

La totalité des jeunes post bac seront « scolarisées » à Mont de Marsan soit dans les BAC+2 montois, soit auprès du campus connecté.

Le club ouvre enfin une réflexion pluriannuelle sur la création d'un lieu d'hébergement dédié au centre de formation.

Enfin, une priorité sera accordée au volet éducatif avec une action centrée sur le vivre ensemble et la lutte contre les incivilités en collaboration notamment avec l'association Basket Landes et avec une action dédiée à la formation des 3 entraîneurs salariés du centre de formation.



Effectif 2023-24 du centre de formation : un effectif recentré sur le projet de performance fédéral PARIS 2024

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE AU CENTRE	NATIONALITE	CLUB D'ORIGINE	CONVENTION	CONTRAT OUI/NON	FORMATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE
CANALES BALAVOINE CLARA	25/05/2008	2023	FR	STRASBOURG	X	N	SECONDE
BROUSTE MAE	03/06/2006	2021	FR	ST PIERRE		N	TERMINALE
CAILLE NOAH	13/05/2006	2021	FR	AIX VENELLES	X	N	TERMINALE
CHEMIN CAMILLE	13/03/2007	2022	FR	BASKET LANDES	X	N	TERMINALE
LESBARRERE JADE	.30/07/2008	2023	FR	BASKET LANDES	X	N	SECONDE
DARRIEUTORT VANESSA	16/02/2006	2021	FR	BASKET LANDES		N	TERMINALE
DECHANOZ EMMA	03/03/2007	2022	FR	AIX EN PROV	X	N	PREMIERE
DIALLO ABY	28/01/2006	2021	FR	AUCH	X	N	TERMINALE
HELENO THEA	03/01/2005	2020	FR	AUCH	X	N	Licence Bio
MERCIER VICTOIRE	20/12/2008	2023	FR	AUCH	X	N	SECONDE
DOSSO LEANA	02/04/2007	2022	FR	BASKET LANDES	X	N	PREMIERE
LALANNE JUSTINE	22/06/2004	2019	FR	BASKET LANDES	X	N	IUT Tech de Co
DUPORTAL ELINE	06/05/2008	2023	FR	SAINT DELPHIN	X	N	1ERE
LATIL CLARA	15/03/2004	2022	FR	LYON ASVEL	X	N	LICENCE ANGLAIS DISTANCIEL
LAMBERT CAMILLE	30/10/2007	2023	FR	AUCH	X	N	PREMIERE
WADE GISSE CLARA	02/12/2005	2022	FR	MARMANDE	X	N	L1 CHIMIE DISTANCIEL
MONBEIG TALIA	08/02/2006	2021	FR	BASKET LANDES		N	TERMINALE
MOREIRA TIFFANY	15/12/2005	2021	FR	HAGETMAU	X	N	L1 DROIT DISTANCIEL
URIARTE ZOE	15/06/2006	2021	FR	TARBES	X		TERMINALE
NDIAYE MARIAMA	9/08/2005	2023	FR	SALIES DU SALAT / INSEP	X	N	Prépa carrières sanitaires et sociales
POUSSADE NINON	22/03/2007	2022	FR	BASKET LANDES		N	PREMIERE
RATIER AMAYANE	27/12/2006	2021	FR	GOTB	X	N	TERMINALE
SOVRAN MARIE	14/04/2004	2020	FR	AUCH	X	N	BTS CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES



Budget prévisionnel du centre de formation 2022-2023 : un budget renforcé sur le taux d'encadrement et l'ouverture à des financements privés

CHARGES (€)	RÉALISÉ	PRODUITS (€)	RÉALISÉ
60 - Achat	27 800	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de service	4 800	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures	11 000		
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 500	Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 600		
Autres fournitures	4 900	Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs	38 800	74- Subventions d'exploitation	443 978
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations -Entretien et réparation	14 000		
Assurance	3 800	Région(s):	120 000
Documentation		Département(s):	300 500
Divers	21 000	Commune(s):	
62 - Autres services extérieurs -	98 300	Intercommunalité :	7500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 200		
Publicité, publication	5 500	Fonds européens :	
Déplacements	68 000		
missions		Autres financements publics : FFBB	5000
Frais postaux et de télécommunications	1 000		
Services bancaires, autres -	600	Partenariats privés :	10 978
Divers	17 000		
63 - Impôts et taxes	5 809		
Impôts et taxes sur rémunération	3 142	Autres recettes (précisez)	
Autres impôts et taxes	2 667		
64- Charges de personnel	261 869	75 - Autres produits de gestion courante	5000
Rémunération des personnels,	194 654	Dont cotisations	5000
Charges sociales	55 861		
Autres charges de personnel	11 354		
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières	1 400	77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles	0	78 - Reprises amortissements/provisions	
68- Dotation aux amortissements	15 000	79 - transfert de charges	
TOTAL CHARGES	448 978	TOTAL DES PRODUITS	448978
86- Emplois des contributions volontaires en nature / bénévolat	12 000	87 - Contributions volontaires en nature / bénévolat	12000
TOTAL DES CHARGES	460 978	TOTAL DES PRODUITS	460 978



2. POURSUIVRE LES ACTIONS LOCALES D'INTERET GENERAL

Dans un contexte de double confrontation hebdomadaire pendant 8 mois, l'objectif est de mobiliser l'équipe professionnelle sur un rythme de 2 demies journées mensuelles sur des opérations d'intérêt général assorties d'invitation in situ au sein du club deux fois par mois et d'interventions ou actions dématérialisées.

Deux axes prioritaires de travail seront proposés aux collectivités :

- Un programme articulé autour de l'Héritage des Jeux Olympiques 2024 à la fois dans le monde scolaire mais également auprès du monde sportif et associatif local et départemental (semaine et journée olympiques, partenariat avec le sport scolaire et l'UNSS, journée du sport féminin, défis collégiens et lycéens)
- Un programme centré sur l'inclusion portant prioritairement sur l'égalité Hommes Femmes et l'intégration des personnes handicapées et de leurs aidants (autisme et SSID étant les deux actions prioritaires)

La priorité accordée à la lutte contre la cancer – et notamment les cancers féminins- depuis plusieurs années sera renouvelée et intégrée dans une priorité nationale établie par la FFBB et la Ligue Féminine de Basket.

Ces objectifs généraux feront l'objet d'une programmation d'action en lien avec nos partenaires en septembre 2023.

Au-delà de ces priorités thématiques, une action transversale sur le développement durable sera accentuée :

- action d'appropriation collective de la démarche RSE dans le cadre de l'audit préalable à la reconnaissance du club en entreprise à mission (objectif 2025)
- « verdissement » des stratégies transports, de l'organisation des événements et achats. Une mission d'audit des pratiques pourrait être menée en partenariat avec la WATER FAMILY
- actions de formation des jeunes et des salariés sur le thème du développement durable, des consommations raisonnées et de la qualité de vie au travail

Cette démarche aura vocation à qualifier des éléments d'attractivité du modèle et à qualifier les éco socio conditionnalités de notre fonctionnement.

Au minimum, ces prérequis devraient aboutir dès 2024 à la création d'un fonds de dotation de nature à valoriser l'engagement social du club dans son territoire.

En complément de cette action d'intérêt général, le club poursuivra, en partenariat avec le Conseil départemental, son plan de médiatisation du sport féminin a destination du plus grand nombre avec diffusion de l'ensemble des rencontres de l'équipe professionnelle.



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 14 décembre 2023

N°2023/12-0238

L'an 2023, le 14 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 07 décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 07 décembre 2023.

Présents :

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, Mme Patricia LAFFITTE (remplaçante de M. Jean-Guy BACHE), M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Émilie LABEYRIE, Mme Marie BARBUT (remplaçante de M. Jean-Paul ALYRE), M. Claude COUMAT, Mme Catherine DEMEMES, M. Charles DAYOT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, Mme Pascale HAURIE, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, Mme Marie DENYS BACHO, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Benoît PIARRINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET,
Mme Catherine BERGALET donne pouvoir à M. Michel GARCIA,



M. Jean-Pierre ALLAIS donne pouvoir à Mme Catherine DEMEMES,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à M. Pierre MERLET BONNAN,
M. Philippe DE MARNIX donne pouvoir à Mme Claudie BREQUE
M. Philippe SAES donne pouvoir à Mme Monia LABOULAIS,
Mme Marie-Christine HARAMBAT donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,
Mme Céline PIOT donne pouvoir à M. Alain BACHE,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
M. Gilles CHAUVIN donne pouvoir à M. Hervé BAYARD.

Absent :

M. Denis CAPDEVIOLLE.

M. Jean-Marie BATBY a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Autorisation de versement d'une avance sur la subvention 2024 à l'Établissement Public Administratif « Théâtre de Gascogne ».

Nomenclature Acte :

7.1.2 – Décision budgétaire

Rapporteur : Delphine SALEMBIER

Dans l'attente du vote du budget 2024, et considérant que le Théâtre de Gascogne, Établissement Public Administratif, dépend pour 80 % de la subvention de fonctionnement de Mont de Marsan Agglomération, il est proposé de verser une avance sur la subvention annuelle à hauteur de 500 000 €.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 7 décembre 2023,

Considérant que, dans l'attente du vote du budget, il est nécessaire d'allouer à l'EPA « Théâtre de Gascogne » une avance sur la subvention annuelle octroyée par Mont de Marsan Agglomération, afin de lui permettre de fonctionner sans déficit de trésorerie,



Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2024, une avance à l'EPA « Théâtre de Gascogne » d'un montant de 500 000 € sur la subvention annuelle,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 14 décembre 2023.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 14 décembre 2023

N°2023/12-0239

L'an 2023, le 14 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 07 décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 07 décembre 2023.

Présents :

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, Mme Patricia LAFFITTE (remplaçante de M. Jean-Guy BACHE), M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Émilie LABEYRIE, Mme Marie BARBUT (remplaçante de M. Jean-Paul ALYRE), M. Claude COUMAT, Mme Catherine DEMEMES, M. Charles DAYOT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Claudie BREQUE, Mme Pascale HAURIE, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, Mme Marie DENYS BACHO, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Benoît PIARRINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET,
Mme Catherine BERGALET donne pouvoir à M. Michel GARCIA,



M. Jean-Pierre ALLAIS donne pouvoir à Mme Catherine DEMEMES,
M. Bruno ROUFFIAT donne pouvoir à M. Pierre MERLET BONNAN,
M. Philippe DE MARNIX donne pouvoir à Mme Claudie BREQUE
M. Philippe SAES donne pouvoir à Mme Monia LABOULAIS,
Mme Marie-Christine HARAMBAT donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,
Mme Céline PIOT donne pouvoir à M. Alain BACHE,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
M. Gilles CHAUVIN donne pouvoir à M. Hervé BAYARD.

Absent :

M. Denis CAPDEVIOLLE.

M. Jean-Marie BATBY a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Attribution des aides financières aux équipements de lecture publique du réseau intercommunal.

Nomenclature Acte :
8.9 – Culture

Rapporteur : Delphine SALEMBIER

Dans le cadre du nouveau règlement d'intervention adopté en Conseil Communautaire le 16 novembre 2023 (n° 2023/11-0220) et portant sur le réseau intercommunal de lecture publique, il est proposé d'allouer les subventions au titre de l'exercice budgétaire 2023 aux communes disposant d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.

Les communes ayant sollicité cette aide financière ont répondu aux exigences du règlement d'intervention.



	MONTANT DE LA SUBVENTION	CONDITIONS D'OCTROI
COMMUNE DE BENQUET	3 000 €	- médiathèque appartenant au réseau de lecture publique - 1 ETP qualifié de la filière patrimoine (cat B) disposant d'une mission de coordination du réseau
COMMUNE DE BOUGUE	1 000 €	- bibliothèque appartenant au réseau de lecture publique
COMMUNE DE CAMPAGNE	1 000 €	- médiathèque appartenant au réseau de lecture publique
COMMUNE DE GAILLERES	1 000 €	- médiathèque appartenant au réseau de lecture publique
COMMUNE DE GELOUX	1 000 €	- bibliothèque appartenant au réseau de lecture publique
COMMUNE DE POUYDESSEAUX	1 000 €	- médiathèque appartenant au réseau de lecture publique
COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ONEY	1 000 €	- médiathèque appartenant au réseau de lecture publique
COMMUNE DE SAINT PERDON	1 000 €	- médiathèque appartenant au réseau de lecture publique

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'approuver le versement des subventions 2023 aux communes appartenant au réseau intercommunal de lecture publique selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, compétente en matière de promotion de la lecture publique, notamment par le soutien financier et logistique en faveur des bibliothèques du réseau intercommunal, dans le cadre d'un règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire (Article 5 - B - 7°),



Vu la délibération n° 2023/11-0220 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2023 portant approbation du règlement d'attribution des aides financières aux bibliothèques membres du réseau intercommunal de lecture publique de Mont de Marsan Agglomération,

Vu l'avis de la commission « culture et communication »,

Considérant que les crédits nécessaires au versement des subventions sont inscrits dans le budget de la communauté d'agglomération,

Approuve la répartition des subventions aux communes telle que figurant dans le tableau,

Approuve le versement des subventions aux communes tel que figurant dans le tableau,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 14 décembre 2023.

Charles DAYOT

Président de Mont de Marsan Agglomération



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 16 novembre 2023

N°2023/11-0220

L'an 2023, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 09 novembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 09 novembre 2023.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Marie-Christine CARRASQUET (remplaçante de Mme Nathalie BOIARDI), M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Paul ALYRE, M. Jean-Pierre ALLAIS, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, M. Philippe DE MARNIX, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAUT, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Benoît PIARRINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

M. Hervé BAYARD donne pouvoir à Mme Marina BANCON,
Mme Claudie BREQUE donne pouvoir à M. Philippe DE MARNIX,



M. Gilles CHAUVIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine HARAMBAT,
Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à M. Jean-Marie BATBY,
Mme Catherine PICQUET donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU.
Mme Catherine DEMEMES donne pouvoir à Mme Véronique GLEYZE,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN,
M. Claude COUMAT donne pouvoir à M. Jean-Guy BACHE,
M. Pierre MERLET BONNAN donne pouvoir à M. Bruno ROUFFIAT,
Mme Émilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER.

Absents :

M. Denis CAPDEVOLLE,
Mme Janet DELETRE.

Mme Nathalie GASS a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Adoption d'un nouveau règlement d'intervention en faveur du développement de la lecture publique sur le territoire du Marsan et d'attribution des aides financières.

Nomenclature Acte :
8.9 – Culture

Rapporteur : Delphine SALEMBIER

Après 12 années d'existence, le réseau intercommunal de lecture publique poursuit ses ambitions de structuration afin de pouvoir offrir aux habitants du territoire un service public de qualité et de proximité. L'annexe 3 de cette délibération, présente la situation actuelle du maillage géographique du réseau.

Parallèlement aux différents accompagnements (informatique, ingénierie et expertise en bibliothéconomie) apportés aux bibliothèques et médiathèques municipales, Mont de Marsan Agglomération soutient financièrement les structures pour leur fonctionnement dans le cadre d'un règlement d'intervention.

Considérant que ce règlement approuvé le 18 février 2020 (délibération n°202002032 du Conseil Communautaire), n'a pas totalement produit les effets escomptés et s'avère complexe dans ses modalités de calcul, il convient dès lors d'apporter des modifications substantielles pour une simplification des conditions d'éligibilité et des modalités de



versement.

Le nouveau règlement d'intervention figurant en annexe 1, mentionne une aide identique allouée pour toutes les bibliothèques et médiathèques municipales, à savoir une aide de 1 000 €. Seule la commune chargée de rémunérer l'agent en charge de l'animation et de la coordination du réseau intercommunal, verra sa subvention bonifiée de 2 000 € supplémentaires.

La deuxième simplification concerne l'assiette des dépenses éligibles. Seront prises en compte désormais, les dépenses des personnels dédiés à l'ouverture du lieu, les dépenses liées aux animations et actions éducatives et culturelles visant à promouvoir la lecture publique ainsi que les dépenses d'acquisition et d'équipement des collections. La subvention est attribuée quel que soit le niveau de reste à charge pour la commune bénéficiaire dans la mesure où celle-ci s'engage à consacrer la totalité de l'aide pour le fonctionnement de la bibliothèque ou médiathèque municipale.

Enfin, la dernière simplification concerne les modalités de versement de la subvention. Il est ainsi proposé d'instruire les demandes de subvention durant le premier semestre de l'exercice budgétaire (exception faite en 2023 avec l'approbation du nouveau règlement rendu exécutoire pour l'exercice budgétaire 2023) sur présentation du rapport d'activité de l'exercice budgétaire précédent. Un formulaire présenté en annexe 2 sera à transmettre avec la lettre de saisine. Ce formulaire est volontairement simplifié et permettra de disposer d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs à l'ensemble des structures municipales.

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'approuver le nouveau règlement en faveur du développement de la lecture publique sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération et d'attribution des aides financières.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, compétente en matière de promotion de la lecture publique, notamment par le soutien financier et logistique en faveur des bibliothèques du réseau intercommunal, dans le cadre d'un règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire (Article 5 - B – 7°),



Vu la délibération n°202002032 du 19 février 2020 du Conseil Communautaire portant approbation du règlement d'attribution des aides financières aux bibliothèques membres du réseau intercommunal de lecture publique de Mont de Marsan Agglomération,

Vu l'avis de la commission « culture et communication »,

Abroge la délibération du Conseil Communautaire n°202002032 en date du 18 février 2020 et ses annexes,

Approuve le nouveau règlement en faveur du développement de la lecture publique sur le territoire du Marsan et d'attribution des aides financières tel que figurant en annexe 1, en lieu et place du règlement approuvé le 18 février 2020 (délibération 202002032),

Précise que le règlement entrera en vigueur dans ces termes, dès l'approbation du Conseil communautaire et rendu exécutoire pour la campagne de subventions 2023,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 16 novembre 2023.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).